

Je suis enseignant (maître contractuel) dans le premier ou le second degré de l'enseignement privé,  
et je souhaite formuler une demande de temps partiel de droit ou sur autorisation

Toutes les demandes sont dématérialisées et formulées sur Colibris  
L'accès se fait en se connectant via le portail Arena – Rubrique Espace personnel – Colibris – Portail des démarches

Il s'agit d'un temps partiel de droit



Je saisis ma demande à tout moment de l'année

Il s'agit d'un temps partiel sur autorisation



Je saisis ma demande pour la rentrée 2026 entre le  
**7 novembre 2025 et le 27 janvier 2026**

J'obtiens une réponse  
favorable à ma demande et  
ma situation administrative  
ne change pas à la  
rentrée 2026

J'exerce à temps partiel sur  
autorisation au  
1<sup>er</sup> septembre 2026

J'obtiens une réponse  
favorable à ma demande et  
j'obtiens une mobilité intra-  
académique pour la rentrée  
2026

La décision initiale devient  
caduque : je formule une  
nouvelle demande via le  
formulaire papier dès la  
publication des résultats du  
mouvement intra-  
académique. Je serai informé  
de la décision du rectorat fin  
août au plus tard